



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur David HAEGY	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Adrien GUENE	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Désignation de représentants de Dijon Métropole au sein d'organismes extérieurs**

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Pour rappel, le Conseil Métropolitain dans ses délibérations du 16 juillet 2020, 17 septembre 2020, 30 septembre 2021 et 16 décembre 2021 a procédé à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs objets des remplacements ci-après exposés.

Par ailleurs, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

1 – Désignations en remplacement de Monsieur Benoît Bordat

Latitude 21 – 7 représentants

Mme Karine HUON-SAVINA

Les 6 autres représentants restent inchangés

Comité de pilotage Natura 2000

M. Marien LOVICHY - suppléant

Le membre titulaire reste inchangé

Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP)

M. François DESEILLE - suppléant

Les 7 membres titulaires et les 6 autres membres suppléants restent inchangés

Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or (EPFL)

M. Pierre PRIBETICH - titulaire

Les 14 autres membres titulaires et les 10 membres suppléants restent inchangés

Collège des Lentillères

M. Philippe LEMANCEAU - titulaire

Le membre suppléant reste inchangé

Commission Départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS)

M. Pierre PRIBETICH - titulaire

Office de Tourisme Dijon Métropole

M. Nicolas SCHOUTITH - titulaire

Les 11 autres membres titulaires et les 12 membres suppléants restent inchangés

Syndicat du Bassin de la Vouge (SBV)

M. Antoine HOAREAU - titulaire

Les 10 autres membres titulaires et les 11 membres suppléants restent inchangés

Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO)

M. Antoine HOAREAU - suppléant

Les 10 membres titulaires et les 9 autres membres suppléants restent inchangés

Association Terres en ville

M. Philippe LEMANCEAU - suppléant

Le membre titulaire reste inchangé

2 – Autres remplacements

Lycée Charles de Gaulle

Mme Dominique MARTIN-GENDRE remplace Mme Sladana ZIVKOVIC en sa qualité de titulaire

M. Jean-François COURGEY remplace Monsieur EL HASSOUNI en sa qualité de suppléant

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** aux désignations des représentants au sein des organismes visées ci-dessus.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN